

• (5.50 p.m.)

Une lutte ardue fait rage entre les trois paliers de gouvernement qui veulent chacun avoir une part importante du revenu des Canadiens. Si le gouvernement fédéral veut réellement améliorer son administration, s'il veut réellement «soulager» la population canadienne et lui donner une plus grande possibilité de vivre convenablement, qu'il favorise non seulement un petit groupe de privilégiés, mais aussi les 750,000 personnes dont le revenu est considéré nettement insuffisant pour satisfaire aux besoins de leur famille.

Il faudra, à ce moment-là, répondre à des objections ou à des demandes faites par des personnes autres que les politiciens. On pouvait lire, il n'y a pas très longtemps, dans tous les quotidiens, cette déclaration de M. Frank E. Case, président du *Montreal Trust*, et je cite:

L'économie a manifesté jusqu'ici peu de signes de redressement, en dépit des nombreuses solutions provisoires mises de l'avant par divers organismes gouvernementaux. Je crois pour ma part d'une réduction des impôts aurait été beaucoup plus efficace.

Le gouvernement tente de nous faire croire que par cette réforme fiscale, il s'ensuivra une diminution d'impôt, alors que les fonctionnaires du gouvernement fédéral ont dit que d'ici cinq ans, cette réforme engendrerait une augmentation d'impôt de 600 millions de dollars et que les fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario, aidés par un cerveau électronique, en sont arrivés à prédire une augmentation fiscale fédérale de l'ordre d'un milliard de dollars. Qu'il s'agisse de 600 millions ou d'un milliard de dollars, cela veut dire, que cette réforme fiscale n'est rien d'autre qu'un «brassage» de la même sauce fiscale ce qui se traduira par une augmentation des taxes pour les ouvriers canadiens.

Et M. Case d'ajouter:

... ce qu'il fallait pour renverser la vapeur, c'était non pas de nouvelles dépenses publiques ou de nouvelles dépenses d'immobilisations, mais bien plutôt une relance du pouvoir d'achat.

Voilà qui est tout à l'encontre de ce que le gouvernement propose dans ses réformes fiscales, savoir de soutenir 600 millions ou un milliard de dollars des goussets des contribuables canadiens. Au contraire, s'il voulait réellement relancer l'économie, il le ferait au moyen d'une «injection» de pouvoir d'achat dans l'économie.

J'ai en main un autre témoignage, celui de l'économiste Grant L. Reuber, directeur du département d'économique à l'Université Western, de London. Voici ce qu'il disait dans un article qu'il publiait dans le journal *Le Devoir*, en mai 1971, et je cite:

C'est pourquoi le gouvernement devrait poursuivre une «politique fiscale modérément expansionniste», encourager les dépenses susceptibles de stimuler la demande des biens et services, de façon à multiplier l'emploi.

Cette méthode pourrait s'appliquer grâce à des réductions de l'impôt personnel sur le revenu et par une baisse des taxes fédérales de vente imposées aux produits manufacturés.

Notons que M. Reuber ne demande pas uniquement d'augmenter le montant du revenu non imposable, mais plutôt une réduction des taxes fédérales frappant les produits manufacturés.

Voilà les observations de gens qui ont étudié le problème et dont l'autorité ne fait aucun doute. Au cours de ce débat que je prévois devoir se prolonger, nous aurons l'occasion d'étudier chaque article attentivement, ainsi que les conséquences de cette réforme. Nous croyons devoir proposer de nombreux amendements visant à modifier ce bill.

[Traduction]

**Une voix:** 6 heures!

**M. Horner:** Monsieur le président, j'entends le secrétaire parlementaire demander que je déclare qu'il est 6 heures. Je suis prêt à le faire si le comité le désire. Il semble y avoir une certaine unanimité. Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

**M. le vice-président:** Ce n'est possible qu'avec l'accord unanime. Le comité accepte-t-il de déclarer qu'il est 6 heures?

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** Comme il est 6 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

(A 5h57, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)